



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1906 - 15 septembre 1994 - 10 F

D 1906 HAÏTI : DÉBAT SUR L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS AVEC MANDAT DE L'ONU

L'expulsion, par le gouvernement *de facto*, de la mission civile internationale OEA/ONU le 11 juillet 1994 (cf. DIAL D 1902) précipitait les événements. En effet le 31 juillet suivant, sur demande adressée le 29 juillet par le président Aristide, le conseil de sécurité de l'ONU adoptait la résolution 940 autorisant "des États-membres à constituer une force multinationale placée sous un commandement et un contrôle unifiés, et à utiliser dans ce cadre tous les moyens nécessaires pour faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, eu égard à l'accord de Governors Island, et le prompt retour du président légitimement élu; ainsi que pour instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'accord de Governors Island (...)" Le soir même, le gouvernement *de facto* de Port-au-Prince décrétait l'état de siège en Haïti.

Le 14 juillet précédent, un certain nombre d'organisations de Port-au-Prince avaient fait état de leurs "questions, préoccupations et réflexions" devant une intervention américaine en Haïti, compte tenu du précédent de l'occupation nord-américaine du pays de 1915 à 1934; c'est le premier document présenté dans le dossier ci-dessous. Le 6 août suivant, les évêques d'Haïti (Mgr Romélus étant absent, hospitalisé aux États-Unis pour opération cardiaque) exprimaient leur "indignation" devant la résolution de l'ONU, en omettant une fois encore de condamner le coup d'État de septembre 1991; c'est le deuxième document. Le 11 août, de New-York où il poursuit sa convalescence, Mgr Romélus envoyait un message dont le contenu tranche singulièrement sur la déclaration de l'épiscopat d'Haïti, et aux termes duquel il voudrait pouvoir "trouver appui et secours" dans "cette organisation appelée ONU"; c'est le troisième document.

Par ailleurs, le 28 août, le prêtre haïtien Jean-Marie Vincent était assassiné à Port-au-Prince. Nous y reviendrons dans un prochain document DIAL.

Note DIAL

1. Document du "Groupe de réflexion de la Conférence haïtienne des religieux et autres institutions et groupes communautaires haïtiens face à l'actuelle conjoncture en Haïti" (14 juillet 1994)

PROPOS, CONSTATATIONS ET POSITION

Juillet 1915-juillet 1994: soixante-dix-neuf ans après l'occupation américaine d'Haïti, la menace d'une nouvelle intervention militaire sous le leadership et le contrôle américains se profile de plus en plus à notre horizon déjà lourdement chargé de tant de nuages peu rassurants.

1. PROPOS

Au-delà de la campagne d'intoxication orchestrée de main de maître par les médias des États-Unis d'Amérique du Nord, pour rallier l'opinion internationale et surtout

américaine à cette option qui semble bien être devenue celle de l'administration Clinton, ne convient-il pas que nous, du Groupe de réflexion de la Conférence haïtienne des religieux et autres institutions et groupes communautaires haïtiens, nous partageons avec, en premier lieu, le peuple souffrant et résistant d'Haïti, nos questions, nos préoccupations et nos réflexions, en ces heures d'une exceptionnelle gravité? C'est en tout cas ce que, en toute simplicité, nous nous fixons comme objectif dans ces propos, constatations et position.

Serions-nous aujourd'hui encore devant les mêmes conditions qui avaient servi de prétexte à l'occupation de 1915? Notre destin de peuple serait-il à ce point prévisible qu'à chaque tournant de l'histoire, caractérisé par la faillite des couches dominantes, le seul recours possible serait celui de l'intervention étrangère? Car, aujourd'hui davantage encore qu'en 1915, la faillite est inexorable. Incarnation ou instruments des couches dominantes, les maîtres du "jeu politique", toutes nuances épidermiques confondues, ont tous échoué lamentablement...

Mais, attention! S'il est encore de possibles analogies avec la situation d'il y a soixante-dix-neuf ans, une série d'événements d'une importance capitale est venue aujourd'hui changer considérablement la donne et, dès lors, la nature même de l'intervention dont on s'évertue à nous envoyer tant de signaux convergents.

Une différence majeure

Comment occulter le sens du 7 février 1986, du 29 mars 1987, du 29 novembre 1987, du 16 décembre 1990, des 6 et 7 janvier 1991, du 7 février 1991?¹ La constante de cette courte période de notre histoire qui s'élabore ne saurait laisser aucun doute: c'est, incontestablement, l'irruption du peuple d'Haïti sur la scène politique de son pays.

A la date pas tellement lointaine du 7 mars 1986, la Conférence des évêques d'Haïti n'hésitait pas à célébrer "*l'événement du 7 février vécu comme une libération*" en précisant que "*les acteurs de ce mouvement, ce n'était pas telle personne, tel groupe, telle catégorie sociale, mais le peuple haïtien tout entier et, dans ce peuple, la jeunesse haïtienne en particulier*". A quoi, à peine un mois après, le 11 avril, la C.E.H. ajoutait ces précisions: "*Le personnage principal d'Haïti, c'est le peuple haïtien. C'est lui qui doit être au centre de toutes les préoccupations. C'est en fonction de lui que le développement social et économique de la nation doit s'organiser. (...) Le peuple haïtien ce sont les paysans, les ouvriers, les artisans, les gagne-petit, les sans-emploi, les catégories socio-professionnelles, tous ceux-là, alphabétisés ou non, jeunes ou adultes, hommes ou femmes qui ont une mentalité de pauvres et qui aspirent à la construction d'une communauté haïtienne fondée sur la justice, la vérité, la liberté et la fraternité.*" Le processus de mobilisation populaire qui a précipité le départ de Jean-Claude Duvalier et qui, depuis lors, a continué à prendre forme dans sa radicalité, signifie bien que les couches populaires, historiquement marginalisées et mises hors circuit, entendent désormais se poser en sujets politiques autonomes, acteurs de la vie et du développement de la nation.

Cette volonté va scander tous les moments forts de la politique et atteindre son point culminant avec l'élection de Jean-Bertrand Aristide à la présidence de la République le 16 décembre 1990. Événement inaugural renforcé par le soulèvement populaire du 7 janvier 1991, pour contrer le coup d'État de Roger Lafontant. Événement inaugural inacceptable aux yeux de l'armée et de la bourgeoisie haïtiennes et, bien sûr, aux yeux de l'impérialisme américain, dont le discours sur la démocratie et les droits humains n'a toujours été qu'un paravent, puisque constamment démenti dans les faits par les pratiques d'extermination des peuples luttant pour la justice et la liberté.

Le coup d'État était en gestation depuis lors. Il sera perpétré le 30 septembre 1991 contre Aristide, mais surtout contre le peuple d'Haïti, ce peuple des bidonvilles et des mornes qui avait osé faire, librement, son propre choix.

¹ Respectivement: chute de Jean-Claude Duvalier, adoption de la nouvelle Constitution, élections sanglantes suivies d'un coup d'État, élection de Jean-Bertrand Aristide, tentative de coup d'État de Roger Lafontant, et investiture du président Aristide (NdE).

Et c'est contre ce peuple que va se déchaîner, jusqu'à aujourd'hui, la répression militaire, brutale, sanglante, d'une violence et d'une systématisation telles qu'elle constitue un véritable génocide. Depuis lors, la théâtralisation du coup d'État prend une allure de plus en plus grotesque. Tant de marionnettes entrent et sortent de scène, semant, dans une situation déjà si complexe, une confusion aggravée du fait que les liens entre tous ceux qui s'agitent ainsi sur les tréteaux ne sont pas toujours explicites, clairs et évidents.

Deux choses, cependant, importantes à signaler

D'abord, sur le plan national, il est de plus en plus clair que tout au cours de ces trente-trois mois de coup d'État, l'armée qui n'a pas pris directement le pouvoir joue avec le Parlement, la classe politique et la bourgeoisie à créer des simulacres de pouvoir (Nérette-Honorat, Bazin, Jonassaint), pendant que la répression implacable rend suicidaire toute velléité de protestation populaire.

En second lieu, sur le plan international, toute la politique de la "communauté internationale", sous le leadership des États-Unis d'Amérique du Nord, consiste à casser la figure emblématique que représente Aristide et à le pousser à transférer sa légitimité (impossible à contester) à des têtes de pont du camp ennemi.

Tout l'éventail des sanctions, appliquées avec force discours, palabres et déclarations mais avec si peu de rigueur et de sérieux, permet au niveau décisionnel des instances internationales de faire semblant de tenir le plus grand compte des revendications du seul pouvoir exécutif légitime reconnu par ces instances, mais en pratique de viser un tout autre but. Les cibles déclarées de ces sanctions, les putschistes, leurs alliés et supporters, n'ont dans les faits jamais été inquiétées. Par contre, ces sanctions ont, dans la réalité, pour effet premier de déstructurer et d'affaiblir le camp populaire, en plus de l'annihiler par la terreur et la répression sans merci.

La duplicité de ce procédé relève d'une préoccupation majeure: gagner du temps. Manœuvres dilatoires qui font ressortir un certain nombre de facteurs, contradictoires en apparence, mais relevant au bout du compte d'une même logique.

- Si le caractère indubitablement démocratique de la victoire incontestée d'Aristide aux élections de décembre 1990 (élections financées, observées et vérifiées par la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations unies) a obligé cette communauté (États-Unis compris) à réprover par des déclarations claires et constantes le coup d'État et ses auteurs, et à ne reconnaître jusqu'ici que le seul gouvernement légitime, il est évident que cette communauté (États-Unis surtout) n'est pas du tout pressée de voir Aristide retourner au poste pour lequel il a reçu de l'immense majorité des électeurs haïtiens ce mandat incontesté.

- La popularité de l'élu du 16 décembre, dans sa forme, sa nature et son enracinement, représente un véritable danger pour les tenants du statu quo, du non-changement.

- Gagner du temps et laisser pourrir la situation constitue donc une politique du pire, dans laquelle on navigue à vue.

- L'absence de tout projet, l'archaïsme, le caractère déliquéscent et désorganisé de ce qui reste de l'appareil d'État, le mépris du peuple et du pays, exprimés dans les pratiques de l'armée, des couches dominantes et de leurs représentations politiques, rendent considérablement bancales et fragiles les béquilles traditionnelles de l'impérialisme.

- Si bien qu'il lui est difficile de compter sur l'une comme sur l'autre. D'où les coups de barre à droite et à gauche, qui semblent taper sur ces alliés de longue date.

- Les toutes dernières sanctions en sont un peu le signe, bien qu'elles donnent la nette impression qu'il leur est toujours ménagé des portes de sortie, ne serait-ce que par le caractère fantasque de certaines de ces mesures qui sont ainsi auto-discréditées.

- Les contradictions et les flottements apparents de l'administration américaine ont leur pendant sur la scène nationale; ce qui n'enlève rien aux manipulations machiavéliques et aux amalgames voulus de la politique américaine. A preuve, le show monté autour des boat-people et le battage autour des dernières sanctions.

- Il ne faudrait pas croire non plus qu'absolument tout ce qui se passe est prévu d'avance dans ses moindres détails, et que l'on a uniquement affaire à l'application rigoureuse d'un monstrueux plan pré-établi.

- Il est certain, en effet, que l'administration américaine crée tout le temps, dans ses armées périphériques d'exécutants locaux, des monstres qui, s'ils n'arrivent pas à s'émanciper pleinement, échappent parfois au contrôle total, notamment grâce à la drogue, en se créant une certaine marge de manoeuvre et, partant, d'imprévu.

- Dans le cas qui nous concerne, cela permet en plus de gagner du temps et de l'argent.

- Le coup d'État a accéléré le processus d'effondrement institutionnel du pays, accentué sa dépendance et exacerbé les relations haïtiano-dominicaines d'État à État déjà conflictuelles.

- La situation extrêmement difficile du pouvoir exécutif légitime en exil, les pressions de toutes sortes dont il est constamment l'objet, l'impossibilité pratique de communications directes et sur grande échelle avec l'intérieur, contribuent à donner trop souvent une impression d'hésitation, de réactions au coup par coup; tout ceci, sans entamer en profondeur la crédibilité du pouvoir légitime, n'est pas sans contribuer à augmenter la confusion aggravée par une impossibilité quasi totale de diffusion d'une information valable et sûre.

2. CONSTATATIONS

Que constatons-nous, depuis ces trente-trois mois que perdure le coup d'État?

Une population de 7 millions d'êtres humains, hommes, femmes et enfants aux abois.

Un peuple pacifique et sans autres armes que son droit et sa Constitution, entièrement livré à la sauvagerie de brutes abondamment gavées d'armements et d'instruments dernier cri d'extermination et de terrorisation.

Un pays dont la texture même est systématiquement livrée au pillage et à la destruction: sol et sous-sol, culture et agriculture, structures et infrastructures.

Une nation méthodiquement dépouillée de toute emprise sur son environnement et son espace de vie: espace terrestre, espace maritime, espace aérien.

Un peuple tout entier à qui l'on refuse, de l'intérieur et de l'extérieur, la voie qu'il s'était démocratiquement choisie pour se sortir de la crasse et de la misère imposée (Haïti n'est pas un pays pauvre, mais un pays rendu pauvre) pour accéder, dans un premier temps, à une pauvreté décente, en vue d'atteindre peu à peu, non pas la décadence des sociétés d'abondance, mais un seuil humainement épanouissant de développement et de solidarité.

Après avoir rendu pauvre ce pays, on semble décidé à tout mettre en oeuvre pour en faire un pays mendiant, un pays assisté, assisté "humanitairement", cela s'entend. Une propagande effrénée, diffusée à travers le monde à partir des agences et médias américains, s'ingénie à multiplier sur la "crise haïtienne" les faux problèmes pour mieux imposer de fausses solutions. Faux embargo. Faux gel des avoirs. Fausses sanctions. Fausses appréhensions de la vengeance populaire. Fausse évaluation de l'autonomie et du pouvoir réels des militaires putschistes. Tout ceci pour empêcher que n'éclatent au grand jour les vraies causes des vraies complicités qui permettent à ces militaires de faire impunément échec aux décisions, solennellement proclamées, des plus hautes instances de la communauté internationale.

Deux phénomènes particulièrement révélateurs

Arrêtons-nous un instant à deux phénomènes, entre tant d'autres. Ils sont particulièrement révélateurs. La résurgence du phénomène des boat-people et l'apparition de celui des réfugiés de l'intérieur.

a) La résurgence du phénomène des boat-people:

Dès le lendemain du coup d'État a resurgi le phénomène de l'exode des boat-people vers la Floride sur de frêles esquifs, les *kannte*. Entre février et septembre 1991, ce mouvement avait graduellement diminué pour disparaître au profit d'un mouvement inverse de retour au pays.

Depuis l'apparition de ce phénomène, vers 1978, l'administration américaine et son service d'immigration ont toujours obstinément affirmé qu'il s'agissait d'un mouvement à caractère purement économique. Et donc, que ces boat-people n'étaient pas des réfugiés... Contre toute logique cette réaction a été reprise par l'administration actuelle qui engloutit journalièrement des sommes fabuleuses (plus de 200.000 dollars) seulement pour intercepter les boat-people, alors que leur accueil, seul conforme aux lois internationales, se ferait à moins de frais. Même le représentant du président Clinton dans le dossier haïtien a dû récemment avouer que ces mesures n'étaient pas exemptes de racisme.

La propagande américaine exploite surtout le dossier des boat-people haïtiens pour convaincre l'opinion américaine et internationale de la nécessité d'une intervention armée des États-Unis en Haïti... après le départ des militaires putschistes...

b) L'apparition du phénomène des réfugiés de l'intérieur:

Contrairement au phénomène des boat-people et à l'exploitation qui en est faite pour faire mousser la propagande de l'administration américaine en faveur d'une intervention militaire décrétée inévitable, le phénomène, inédit en Haïti, des réfugiés de l'intérieur est presque totalement passé sous silence. Ce phénomène est la résultante directe de la terreur et de la répression déclenchées par les militaires en septembre 1991.

C'est une terrible réalité qui affecte pourtant plus de trois cent mille personnes (en majorité des jeunes) errant, depuis bientôt trois ans, de lieu en lieu dans leur propre pays, dans un dénuement qui n'a d'égal que la répression chaque jour plus féroce à laquelle les militaires soumettent la population haïtienne. Cette répression s'aggrave chaque jour davantage tant en province qu'à la capitale.

Solution pour que cesse la répression et que se dénoue la crise

La solution ne consiste certainement pas à multiplier les régimes de facto servant, l'un après l'autre, à couvrir la totale mainmise des militaires sur tout l'appareil d'État et sur toutes les ressources de la nation.

Le délire verbal et la phraséologie pseudo-nationaliste des "leaders" putschistes, dépourvus de toute base et de toute crédibilité, ne trompent d'ailleurs plus personne. Elle n'est pas seulement bluff. Elle a fait ses preuves: près de quarante ans de crimes, de sang, de pillages et de ruines. Assassins patentés du peuple et de ses droits, ces pseudo-leaders au pseudo-nationalisme ne sauraient, à aucun titre, revendiquer la sauvegarde d'une souveraineté nationale qu'ils ont constamment bafouée et trafiquée au plus offrant.

La solution ne consiste pas non plus à avaliser le choix d'une intervention militaire sous contrôle des États-Unis, intervention présentée comme indispensable par la propagande des faucons de l'administration américaine.

Tout ce branle-bas autour d'une intervention "multinationale" (en fait américaine), ainsi que la surenchère putschiste qui prétend s'y opposer, converge vers

un seul et unique but, celui-là même que s'est fixé le coup d'État du 30 septembre 1991: barrer définitivement la route à l'irruption du peuple sur la scène politique de son pays, à la seule intervention capable de remettre sur ses rails le processus démocratique annoncé par le 7 février 1986 et enclenché par le 16 décembre 1990, c'est-à-dire L'INTERVENTION POPULAIRE MASSIVE ET DÉMOCRATIQUE bloquée par la chape de silence et de terreur imposée par l'armée et ses suppôts à tout un pays, au mépris des droits les plus sacrés et les plus universellement reconnus.

3. POSITION

Face à cette situation autrement plus complexe que ne peuvent le laisser paraître ces quelques éléments d'analyse, d'ailleurs insuffisamment élaborés, une triple certitude se dégage:

a) Le pourrissement de la crise est voulu

Tout ce qui se trame dans la superstructure supranationale est ordonné à conduire à ce qui, au moment voulu, sera présenté - imposé - comme la seule option possible: l'intervention de forces étrangères et la mise sous tutelle du pays.

b) pour une intervention imposée

L'hypothèse semble de plus en plus se vérifier, non pas d'une occupation type 1915, mais plutôt d'une intervention "multinationale" à forte composante américaine et sous contrôle américain, que l'on s'efforcera de présenter comme compatible avec les Accords de Governor's Island. La décision des militaires putschistes de faire expulser, par leur marionnette de facto, la Mission civile internationale au plus tard le 13 juillet ne vient que renforcer les manoeuvres de Washington de faire légitimer, par l'ONU, une intervention militaire entièrement sous son contrôle. En présentant un projet de MINUHA adaptée, c'est-à-dire fortement renforcée et militarisée, le porte-parole de Clinton, M. Gray, a sans ambages complètement évacué le rôle, voire la présence du président légitime d'Haïti, dans une affaire de plus en plus traitée comme un problème interne de l'administration américaine.

c) non pas pour la démocratie, mais contre le choix du peuple

Que l'on ne s'y trompe donc pas. Cette intervention se fera contre le peuple d'Haïti, car elle relève de la même logique que le coup d'État dont elle entend tout simplement, sous couverture internationale, "légitimer" le principal acquis: l'effacement total du peuple haïtien de la scène politique de son pays.

D'OU NOTRE OPTION ET NOTRE RÈGLE DE CONDUITE

Aussi notre option et notre règle de conduite ne peuvent être que les suivantes: ACCOMPAGNER LE PEUPLE DANS SA LUTTE ET METTRE A SA DISPOSITION TOUT L'APPUI POSSIBLE.

Ce n'est pas nous qui avons indiqué au peuple la voie qu'il a librement choisie, clairement et massivement exprimée plus d'une fois depuis ces dix dernières années.

Ce n'est pas à nous d'indiquer au peuple quelle voie choisir pour atteindre les objectifs qu'il s'est lucidement, librement et massivement donnés.

Ce que nous avons à faire, si nous voulons rester fidèles à nos engagements et à notre règle de conduite d'accompagner et de soutenir le peuple dans sa lutte pour la justice, la liberté et la démocratie, c'est:

1) que la seule intervention capable de remettre sur ses rails le processus démocratique en Haïti est L'INTERVENTION POPULAIRE MASSIVE ET DÉMOCRATIQUE, empêchée par la violence unilatérale des tenants du coup d'État militaire, débouchant, au mépris des lois et de la Constitution d'Haïti, sur un véritable génocide dont les preuves s'accroissent chaque jour davantage;

2) que toute solution qui ne tient pas le plus grand compte de cette vérité première est vouée à l'échec le plus total et ne ferait qu'ajouter d'irréparables désastres aux souffrances déjà intolérables d'une population martyrisée.

Groupe de réflexion de la CHR (Conférence haïtienne des religieux) - FIDES (Fonds international de développement économique et social, en lien avec FIDES-Suisse) - Institut Karl Lévêque (Centre social de défense des droits de l'homme et des réfugiés) - PAJ (Programme pour une alternative de justice) - Sant Kal Levèk (Centre culturel de recherche et de formation) - SEDEP - TKL (Ti Komunoté Légliz: communautés ecclésiales de base)

2. Message pastoral de la Conférence épiscopale d'Haïti au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté (6 août 1994)

Frères et soeurs bien-aimés,

1. A la veille de la fête de la Pentecôte, il y a environ un mois et demi, nous avons lancé un cri d'alarme devant la menace de l'intervention étrangère armée et le risque de perdre notre souveraineté.

2. Aujourd'hui, en la fête de la Transfiguration du Seigneur, nous sommes confrontés, non plus à une menace, mais à une décision de la communauté internationale d'envahir et d'occuper Haïti. Une décision prise le 29 juillet 1994, soixante-dix-neuf ans après l'occupation américaine de 1915 à 1934.

3. Cette décision d'intervention armée nous fait frémir d'indignation en songeant aux horreurs de l'occupation américaine de 1915 racontées par les anciens, relatées dans les écrits et conservées dans la mémoire collective: humiliations de toutes sortes, massacres d'innocents, travaux forcés, bastonnade, torture, répression, viols, mauvais traitements, etc.

4. Voilà le lot de souffrances, d'épreuves vécues par notre peuple, dont nous portons le lourd héritage et qui explique certains comportements et certaines pratiques répréhensibles qui servent de prétexte pour justifier l'intervention armée et l'occupation du pays.

5. Cette indignation fait naître une juste colère en l'homme haïtien. Bien qu'il sache que "la colère de l'homme ne réalise pas la justice de Dieu" (Jc 1, 20), il ne peut, cependant, s'empêcher de condamner avec la dernière vigueur la résolution 940 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant une éventuelle intervention armée en Haïti.

Au plan juridique :

6. Le processus qui a conduit à cette résolution est entaché d'illégalité, parce que Haïti ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité dans la région. "Haïti n'est en guerre contre personne" (Message de la C.E.H., 24 avril 1993, n. 5).

7. L'adoption d'une résolution d'intervention armée sous prétexte que la situation actuelle en Haïti revêt un "caractère unique" et appelle une "réaction exceptionnelle" est scandaleuse et immorale.

8. Ce qui est unique et exceptionnel, ce n'est pas la situation d'Haïti, c'est le fait que tant de nations du monde se soient liguées pour anéantir ce pays et ce peuple sans défense. Ce qui est en jeu, ce n'est pas l'intérêt du peuple haïtien ni la défense de la démocratie, mais ce sont les intérêts particuliers et non ceux du peuple haïtien.

9. La mise en exécution de cette résolution entraînera des conséquences extrêmement graves.

Une intervention armée en Haïti fait entrer dans le cycle infernal de la violence institutionnalisée, programmée.

Cette intervention armée provoquera une désorganisation des institutions étatiques, familiales, religieuses, sociales, économiques, politiques, etc.

10. Une occupation du pays provoquera, dans le peuple, un sentiment de peur, d'insécurité, de révolte intérieure devant le retour à une servitude qu'on croyait à jamais abolie. C'est une gageure. Nous adjurons les dirigeants de ces nations de ne pas la tenter.

Frères et soeurs bien-aimés,

11. Comme vous pouvez le constater, un réel danger qui chaque jour se précise davantage nous menace tous sans exception.

On cherchera à nous diviser, à dresser, comme dit l'Évangile, frère contre frère, enfants contre parents (cf. Mt 10, 21; Lc 21, 16).

On fera naître entre nous des tensions et des conflits qui mettront en péril notre unité déjà fragile.

“VEILLEZ ET PRIEZ ! ...”

VEILLEZ !

12. Il faut éviter de tomber dans le piège de ceux qui cherchent à diviser le peuple haïtien. Appliquons-nous à chercher les voies de l'unité.

Nous savons que des groupes de réflexion se sont déjà constitués. Nous les encourageons à persévérer dans cette voie. Toutefois, nous invitons instamment les personnes, les familles, les communautés religieuses à se rencontrer pour prier et réfléchir ensemble.

PRIEZ !

13. “En toute circonstance, priez sans cesse” (1 Th 5, 17-18). “Restez fermes dans la foi” (1 P 5, 9). Dans cet esprit, nous vous invitons tous, frères et soeurs bien-aimés, chrétiens, hommes de bonne volonté, à persévérer dans la prière.

14. Nous sommes à quelques jours de la fête de Notre-Dame de l'Assomption. Nous exhortons nos fidèles à s'unir dans la prière et le jeûne. Nous invitons d'une façon spéciale les paroisses, les chapelles, les communautés religieuses, les monastères, les groupes de prière, etc., à organiser un triduum marial du 12 au 14 août 1994, pour que la Vierge Marie obtienne de son divin Fils, pour Haïti, protection et délivrance.

Donné au Siège de la Conférence épiscopale d'Haïti, en la fête de la Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ, le 6 août 1994.

Mgr François Gayot, S.M.M., archevêque du Cap-Haïtien, président de la C.E.H. - Mgr François Wolff Ligondé, archevêque de Port-au-Prince - Mgr Alix Verrier, évêque des Cayes, vice-président de la C.E.H. - Mgr Guire Poulard, évêque de Jacmel, secrétaire général de la C.E.H. - Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves - (Absent: Mgr Willy Romélus, évêque de Jérémie) - Mgr Hubert Constant, O.M.I., évêque de Fort-Liberté - Mgr Joseph Lafontant, administrateur apostolique, arch. de Port-au-Prince - Mgr Louis Kébreau, S.D.B., évêque auxiliaire de Port-au-Prince - Mgr Frantz Colimon, évêque de Port-de-Paix - Mgr Léonard Pétiou Laroche, évêque de Hinche.

3. Message de Mgr Willy Romélus (New York, 11 août 1994)

Frères et soeurs,

Dans le message du 6 août 1994, la C.E.H. vous invite à entrer dans la prière, spécialement en préparation de la fête de l'Assomption. Elle vous convie à la prière et au jeûne dans un triduum les 12, 13 et 14 août, “pour que la Vierge Marie obtienne de son divin Fils, pour Haïti, protection et délivrance” (Message du 6/8/94, n° 14).

Dans sa misère, devant les humiliations de tout genre, la répression, les disparitions, les mauvais traitements, la torture, les massacres, devant les souffrances et menaces incalculables, le peuple haïtien ne sait où se tourner, où se cacher. Alors quelle solution a-t-il sinon de prier, de crier à Dieu pour qu'il trouve et prenne les moyens de se libérer.

Depuis le 30 septembre 1991, chaque jour nouveau devient plus dur que le précédent, la dictature devenant plus féroce. Celui qui n'est pas du camp des comploteurs du coup d'Etat confronte nécessairement des problèmes. Absent d'Haïti pour raison de santé, là où je suis, je souffre avec vous. Sachant votre croyance au Dieu de la vie, au Dieu d'amour, au Dieu de vérité, au Dieu de justice, je vous demande d'entrer profondément dans ce triduum. En Dieu seul vous trouverez la solution de ce grave problème.

Haïti est un des membres de cette organisation appelée ONU. Comme tel elle devrait trouver appui et secours dans cette famille. Pour cela dans cette situation difficile qu'elle connaît, pour sortir de la fêrue des militaires, des griffes des rapaces, la communauté internationale devrait l'aider, parce que c'est un petit groupe qui écrase le reste du peuple. Il est vrai que c'est un petit groupe qui écrase le reste du peuple. C'est une minorité, mais elle a les armes et les moyens qui lui permettent de tenir tous les autres en otage. Haïti n'est pas en guerre. Mais ce petit groupe fait la guerre aux autres.

Alors comment voyez-vous Haïti? Ne voyez-vous pas que c'est un pays enchaîné, un pays en ruine? Mais ceux qui tiennent les rênes du pouvoir, comme on le sait, ne tolèrent rien: à prendre ou à laisser, vous marchez avec eux, autrement vous perdez tous vos droits. Cette situation ne révolte-t-elle pas la conscience de ceux qui ont un peu de conscience, de ceux qui ont le respect pour l'homme? Nous constatons que pour eux la vie de l'homme est un jouet, qu'il y a plus d'attention pour la bête que pour lui. On tue les hommes comme les mouches, et ne vous étonnez pas de les voir abandonnés sur la voie publique pour être le festin des porcs, des chiens...

Les paroles du psalmiste concernant Jérusalem ne s'appliquent-elles pas à Haïti?

*"Dieu, les païens ont envahi ton domaine:
ils ont livré les cadavres de tes serviteurs
en pâture aux rapaces du ciel
et la chair de tes fidèles aux bêtes de la terre.
Ils ont versé le sang comme l'eau.
Les morts restaient sans sépulture.
Aide-nous, Dieu notre Sauveur,
pour la gloire de ton nom !
Délivre-nous, efface nos fautes
pour la cause de ton nom !
Pourquoi laisser dire aux païens:
où donc est leur Dieu?
Que les païens, sous nos yeux, le reconnaissent:
il sera vengé, le sang versé de tes serviteurs."*

Psaume 79, 1-3, 9-10

Oui, frères et soeurs, entrez dans cette prière, mettez en Dieu votre espoir, votre confiance. Il ne vous abandonne pas. Il ne vous abandonnera pas. Tenez ferme, ne lâchez pas. Je demande au Dieu Père, Fils et Esprit de répandre sur vous ses bénédictions. Que Marie, notre Mère, vous apporte son secours.

Votre frère qui vous aime de tout son coeur.

Mgr Willy Romélus

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441